

Arrêté n° 145 CM du 17 février 2016 portant nomination de Mme Lisa Juventin-Lissant en qualité de chef du service de la délégation pour le développement des communes de la Polynésie française

(NOR : DDC1600126AC)

Paru in extenso au journal officiel n°9 NS du 18/02/2016 à la page 440 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 18/02/2016

Le Président de la Polynésie française,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu la délibération n° 97-81 APF du 29 mai 1997 modifiée portant création de la délégation pour le développement des communes de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 621 CM du 30 juin 1997 modifié portant organisation et attributions de la délégation pour le développement des communes de la Polynésie française ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 17 février 2016,

Arrête :

Article 1er

Mme Lisa Juventin-Lissant est nommée en qualité de chef du service de la délégation pour le développement des communes de la Polynésie française à compter du 18 février 2016.

Art. 2

L'arrêté n° 140 CM du 11 février 2016 portant nomination de M. Alain Tching Fouk Aon en qualité de chef du service par intérim de la délégation pour le développement des communes de la Polynésie française est abrogé pour compter du 17 février 2016 au soir.

Art. 3

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 17 février 2016.

Edouard FRITCH.